Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20260616-DCM2026_06_02-DE

DCM 2026-06/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 11/06/2026 Date d'affichage : 11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOËLAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Fabrice RAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Absents	1
Pouvoir	1
Votants	11
Quorum	6

PRESENTS : RAUD Fabrice, NOLOT Jeannine, ETIENNE Lionel, BRARD Pauline, PERAIN Florent, , LE MÉTAYER Jean-Claude, DESPRÉS Michele, JONDOT Yann, BOMPIERRE Marie-France, LE DOUJET Yannig

Absents : QUENISSET Charlotte – Pouvoir donné à Pauline BRARD

Secrétaire de séance : Florent PÉRAIN

Délibération n°2026 06/02
Devis pour le programme de travaux de voirie – année 2026

Monsieur le Maire expose les besoins de travaux de voirie pour l'année 2026 :

- Traversée de route entre la Villeneuve et la Croix Saint-Denis
- Curage des fossés en contrebas du parking de l'étang du Dordu
- Route de Guernendalen à Guernevel
- Trottoir rue du Stade
- Entrée du Bar

Différentes entreprises ont été contactées pour proposer des devis à la commune sur l'ensemble de ces travaux :

- COLAS, pour un montant de 60 788.88 € TTC
- PIGEON pour un montant de 61 143,83 € TTC
- EUROVIA pour un montant de 67 634, 46 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de faire appel à l'entreprise COLAS pour l'ensemble des travaux de voirie présentés
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2026

Pour copie conforme,

Le Maire,
Fabrice RAUD